

Crée en février 2024, l'**AICN (Alliance Immobilière pour la Convergence Numérique)** est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui regroupe des organisations professionnelles de la chaîne immobilière qui ont la volonté de digitaliser les métiers qu'elles représentent en développant l'interopérabilité.

Contexte

L'AICN a, préalablement à sa création officielle, réuni une vingtaine d'organisations professionnelles qui représentent l'ensemble de la chaîne de valeur pour expérimenter la possibilité d'organiser ensemble la convergence numérique de leurs membres.

Durant près de 2 ans, des groupes de travail ont travaillé à la définition, l'expérimentation et l'adoption de référentiels d'interopérabilité afin de standardiser des cas d'usages partagés entre les différents acteurs, d'identifier les données les plus importantes, les intégrer dans un référentiel commun, puis tester leur mise en application et, in fine, leur adoption par l'ensemble des acteurs.

Consciente des enjeux liés à la digitalisation de la filière de l'immobilier, la chaîne de valeur doit non seulement améliorer sa performance opérationnelle, mais pouvoir la démontrer à travers le cycle de vie des actifs immobiliers et une temporalité longue occasionnant des ruptures numériques via des changements d'acteurs et de technologies.

Objectifs

Les associations membres ont pour objectif commun de placer les acteurs métier et les fournisseurs de solutions à l'avant-garde de la transformation numérique et de la performance d'usage en Europe, sur le marché de l'immobilier tertiaire et résidentiel. Elles s'engagent à fluidifier les échanges d'information et de données afin de mieux satisfaire les attentes de tous les utilisateurs concernés et de répondre aux enjeux de plus en plus globaux (ESG, flexibilité des usages, etc....)

L'AICN s'engage à définir une liste de données et de métadonnées permettant l'élaboration d'un référentiel tout à la fois clair, logique, précis et évolutif, et surtout à s'assurer de son adoption par les acteurs métier et technologiques.

Missions

L'AICN s'est fixée 2 missions principales :

- **Mission de convergence numérique** : accélérer la digitalisation de l'industrie immobilière par le développement de la convergence numérique entre ses différents métiers, notamment par l'adoption de référentiels communs.
- **Mission d'intérêt collectif** : représenter les associations et syndicats membres vis-à-vis de tout interlocuteur privé ou public, au cas par cas, lorsque le besoin est identifié, dimensionné et agréé par les membres.

Membres Fondateurs

				
Président Csongor Csukas	Vice-présidente Energie Delphine Charles-Péronne	Secrétaire Général Eric Bouvier	Vice-Président Communication Sébastien Meunier	Trésorier Eric Lefiot

Thématiques de nos travaux

Nos travaux sont organisés autour des 2 grands enjeux du marché : **le développement durable et la performance économique** autour de systèmes d'informations partagés.

Les référentiels d'interopérabilité produits apportent des réponses concrètes sur des cas d'usages à déployer massivement dans le cadre de la numérisation de leurs échanges :

- **Les plans de comptage énergétiques**, pour industrialiser le suivi détaillé et l'optimisation de la consommation énergétique
- **Le reporting énergétique**, pour faciliter le suivi de la performance par toutes les parties prenantes d'un immeuble et fiabiliser les états de conformité
- **Les plans de sobriété** (y compris une fiche ECOWATT), pour structurer la collaboration des acteurs lors d'événements exceptionnels comme en cas d'alerte énergétique
- **L'activation de nouvelles flexibilités** pour optimiser la demande en énergie en la faisant correspondre à la production
- **Les Plans Pluriannuels de Travaux (PPAT)**, supports décisifs pour atteindre une conformité ESG dans les investissements
- **L'inventaire des équipements**, qui aide à synchroniser les acteurs et systèmes sur toutes les dimensions de leur suivi (CAPEX, OPEX, conformité, ...),
- **Les rapports d'observations des tiers de confiance**, pour une meilleure maîtrise des risques opérationnels et de conformité

Membres

L'AICN a vocation à rassembler l'ensemble des organisations professionnelles de l'industrie immobilière qui sont structurées en associations, syndicats ou assimilés préalablement constitués.

L'Organisation Professionnelle membre de l'AICN peut désigner un ou plusieurs représentants dans les commissions et groupes de travail.

Modalités d'Adhésion

La demande d'adhésion est formulée à l'aide de la fiche d'adhésion (page 3). Conformément aux statuts de l'AICN, la candidature est étudiée par le Conseil d'Administration et son acceptation se fait à la majorité absolue. L'organisation professionnelle candidate sera informée par écrit et son adhésion deviendra définitive au moment de l'encaissement de sa cotisation.

Montant de l'Adhésion

L'adhésion est fixée annuellement par l'Assemblée Générale de l'AICN, le montant est actuellement de 5.000€.

Fiche d'Adhésion

Identité de l'Organisation Professionnelle

Dénomination de la structure :

Statut Juridique : Association Loi 1901

Syndicat Professionnel

Autres (préciser) :

Date de création :

Adresse du siège :

Correspondant pour AICN (nom/téléphone/mail) :

Nom et Prénom Président(e) :

E-mail :

Nom et Prénom Délégué(e) Général(e) :

E-mail :

Objet et Missions de l'Organisation Professionnelle

Intérêts de l'Organisation Professionnelle en adhérant à l'AICN

Chiffres clés de l'Organisation Professionnelle *

Nombre d'adhérents à N-1 :

CA global de la profession représentée (si cette information est disponible) :

Effectif global de la profession représentée (si cette information est disponible) :

* : Autres données utiles suivant spécificités de l'activité de l'adhérent :

Fait à :
Signature

le